

Avis public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la municipalité de Preissac, QUE :

- 1) En date du 27 août 2020, Monsieur Sylvain Lamoureux a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 75, avenue Principale à Preissac, sur le lot 4 592287 cadastre du Québec;
- 2) Cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une remise qui excède de 19 mètres carrés la réglementation.
- 3) Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Preissac lors de la séance régulière du 21 septembre 2020 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 6, rue des Rapides à Preissac, à compter de 19 :30 h afin qu'il statue sur celle-ci;
- 4) Dans l'éventualité où le conseil déciderait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage 239-2014 de la municipalité;
- 5) Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de sa séance régulière du 21 septembre 2020.

DONNÉ À PREISSAC CE 3 JOUR de septembre 2020


Gérard Pétrin, directeur général